



**MAIRIE**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE  
2020-04

**ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire de la commune de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE, **Madame Martine LECOULEUX**

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil Municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant élection des adjoints au Maire.

Considérant que **Monsieur Alain ARNOUD** a été élu Conseiller Municipal

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice d'un conseiller municipal

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Il est donné délégation de fonction à **Monsieur Alain ARNOUD**, conseiller municipal, pour s'occuper de la mission de sécurité sur la commune

**ARTICLE 2 :**

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de **Monsieur Alain ARNOUD**. **Monsieur Alain ARNOUD** ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

**ARTICLE 3 :**

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à

- la Sous-Préfecture de LIBOURNE
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé pour notification

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le... *3 juillet 2020*  
signature de l'intéressé

Fait à Saint-Christophe-de-Double, le 10 juillet 2020

*La Maire,*

**Martine LECOULEUX**

